

TFAF DONS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)
TOGO GESTION DES RISQUES
(TFAF/PPG/TGO/015)

Le Mécanisme pour la facilitation des échanges (TFAF) accorde des subventions pour la préparation de projets (DEP), d'un montant maximum de 30 000 USD, aux fins suivantes (ou à une combinaison de celles-ci) :

- préparer une proposition de projet, un rapport analytique ou une étude diagnostique pouvant être utilisés pour obtenir une assistance à la mise en œuvre de la part d'un partenaire.
- préparer une demande de subvention pour la mise en œuvre d'un projet du TFAF.

TITRE DU DEP	Diagnostique pour la modernisation de la gestion des risques au Togo
Budget attendu du TFAF	28,800 USD
Nom complet et coordonnées de l'organisation demanderesse	Office Togolais des Recettes (OTR), 41, rue des impôts, 02 BP 20823 Lomé-Togo.
Nom complet et coordonnées de la personne de contact pour le suivi	AYASSOU Kokou, Chef de Division de la Législation et des Relations Internationales Cel : +228 92 42 15 72 Email : kayassou@otr.tg

1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Quel est l'objet de ce DPP ? Veuillez expliquer s'il est demandé i) de préparer une proposition de projet, ii) un rapport analytique, iii) ou une étude diagnostique, ou iv) une demande de PG auprès de la TFAF ?

ii) L'étude diagnostique, et

i) Proposition de projet – sur le modèle de projet de l'Alliance globale pour la facilitation des échanges (GATF)

1.2 Objectif général

Effectuer un diagnostic du système de la gestion des risques du Commissariat des Douanes et des Droits Indirects CDDI (ci-après "Administration des Douanes") afin d'identifier les options de modernisation en tenant compte des bonnes pratiques et des besoins en assistance technique.

Développer un projet d'assistance visant à combler les lacunes en matière de capacités dans l'application de la gestion des risques au sein du Commissariat des Douanes et des Droits Indirects CDDI (ci-après "Administration des Douanes").

1.2 Objectifs spécifiques

- a. Réaliser une étude de la performance et de la maturité du système de gestion des risques et identifier les opportunités d'amélioration.
- b. Sélectionner un champ d'intervention pour un projet de l'assistance technique et développer la logique d'intervention du projet, définir les résultats, les produits et les indicateurs, définir

les principales activités et le plan de travail, ainsi que les ressources nécessaires pour des fins d'utilisation par la GATF ou un autre partenaire de développement.

2. EXPLIQUEZ LA SITUATION ACTUELLE ET LE PROBLÈME POUR OBTENIR UNE AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PART D'UN PARTENAIRE

2.1 Expliquez brièvement la situation actuelle en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges et de l'article spécifique.

Le Togo a ratifié l'AFE en octobre 2015. Le Togo a demandé une assistance et un soutien pour le renforcement des capacités pour un nombre total de 8 mesures, y compris pour l'article 7.4 Gestion des risques (voir G/TFA/N/TGO/Add.5). L'article 7.4 de l'AFE de l'OMC exige que les membres appliquent la gestion des risques pour faciliter et accélérer la mainlevée des envois à faible risque tout en concentrant les contrôles douaniers sur les envois à haut risque.

En ce qui concerne la gestion des risques dans les administrations douanières du Togo, les capacités restent insuffisantes. Le cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre de la mesure de gestion des risques a été établi et les administrations douanières appliquent une évaluation standardisée des risques, des critères de sélectivité et un ciblage automatisé des envois. Toutefois, la gestion efficace des risques est entravée par le nombre limité d'agents formés, le manque de connaissances et d'expertise sur les pratiques modernes de gestion des risques et l'absence d'outils analytiques avancés. Ces déficits de capacité ont un impact négatif sur la capacité de l'administration douanière à améliorer le cadre de gestion des risques et à atteindre ses objectifs de facilitation des échanges.

2.2. Expliquez brièvement pourquoi une subvention du TFAF est nécessaire, c'est-à-dire pourquoi les autres donateurs ne sont pas en mesure d'apporter leur soutien.

En janvier 2024, le Togo a demandé le soutien du TFAF pour l'aider à identifier des partenaires/donateurs appropriés pour la mise en œuvre de ses mesures de catégorie C. Le TFAF a tenu une réunion avec le délégué du Togo pour discuter des progrès de la mise en œuvre, des besoins d'assistance technique et des lacunes. À la suite de cette réunion, le Togo a décidé de faire appel à l'aide du TFAF pour mobiliser des partenaires d'assistance technique afin de combler les lacunes restantes en matière de capacités liées à la gestion des risques de l'article 7.4. Le TFAF a diffusé cette demande en avril 2024 à son réseau de partenaires. L'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges (GATF) a fait part de son intérêt et a entamé des discussions avec le point de contact au Togo. L'Alliance a confirmé sa disponibilité générale à examiner une demande d'assistance de la part du Togo, mais ne dispose pas des fonds nécessaires pour l'élaboration du projet à ce stade.

2.3 Expliquez comment ce don permettra de relever le défi de l'acquisition de l'assistance notifiée et du soutien à l'écart de renforcement des capacités d'un partenaire et contribuera ainsi à la mise en œuvre de l'article.

Ce don permettra au CNFE du Togo de déterminer les actions nécessaires pour la modernisation et la mise à niveau du système de la gestion des risques de l'administration des Douanes.

3. MISE EN ŒUVRE ET BUDGET

3.1 Fournir les informations sur les résultats attendus et les bénéficiaires

Le bénéficiaire de cette activité est le Gouvernement du Togo, représenté par le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale. Le partenaire de mise en œuvre de l'activité est le Comité Technique de Facilitation des Echanges (CTFE), représenté par le Chef Division en charge de la facilitation au Commissariat des Douanes et Droits Indirects de l'Office Togolais des Recettes, 1^{er} Vice-président du CTFE.

Les résultats attendus sont les suivants :

- La proposition de projet (suivant le modèle du GATF) est élaborée et approuvée par le GATF.

3.2 Fournissez des informations sur les tâches et les responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre et du demandeur.

Le TFAF fera appel à un prestataire de services externe pour la mise en œuvre et qui est spécialisé dans la conception et la gestion de projets de facilitation des échanges et de la modernisation des douanes. Un expert national avec des compétences dans le domaine des douanes et un réseau professionnel avec l'administration des Douanes au Togo est engagé pour appuyer le prestataire sur place.

La subvention sera exécutée en coordination avec le GATF, qui mettra la disposition un expert en suivi et évaluation lors de la rédaction finale du document de projet.

Le prestataire et le consultant national sont responsables des tâches suivantes :

- Faire un diagnostic incluant des recherches documentaires et des entretiens sur place afin d'évaluer les lacunes en matière de capacités de gestion des risques pour l'administration des douanes au Togo, et rédiger un rapport de diagnostic ;
- Préparer et animer un atelier sur les bonnes pratiques en gestion des risques ;
- Rédiger une proposition de projet pour l'assistance technique (modèle de proposition de projet /GATF) ;
- Faire un atelier de validation avec les parties prenantes.

Le CNFE a la responsabilité d'assister le consultant dans la conduite des entretiens sur place :

- Inviter et préparer l'atelier en personne des parties prenantes et l'atelier de validation.
- Fournir tous les documents de référence et les informations relatives aux initiatives prises pour renforcer les capacités de gestion des risques au sein des douanes.

La subvention devra être exécutée au plus tard 6 mois après son approbation.

3.3. Le budget requis pour les activités

Le budget pour la mise en œuvre est prévu pour un maximum de **28'800 USD**. Le budget prévisionnel se répartit comme suit :

Titre	Description	Budget prévisionnel (USD)
Expertise	Honoraires pour les experts internationaux	17'600
	Honoraires pour l'expert national	2'475
Frais de voyage	Le consultant international devra se rendre une fois à Lomé pour une durée de 9 jours sur place	7'525
Autres dépenses - coût	Organisation d'un atelier national sur les bonnes pratiques	1'000
TOTAL		28,800 USD

Annexes

1. Termes de référence – Consultant international
2. Termes de référence – Consultant national